



Union interparlementaire
Pour la démocratie Pour tous



Onzième Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP

**Unir les générations en faveur de l'égalité des sexes
11-13 septembre 2025, Lima (Pérou)**

Note d'orientation

La lutte pour l'égalité entre les hommes et les femmes est étroitement liée à l'idéal démocratique en tant que tel. Une prise de décision représentative et réellement efficace ne saurait exclure la moitié de la population du monde. Cette constatation figure dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, dans lesquels les États ont convenu d'un plan mondial pour faire progresser les droits des femmes. Elle fait également partie des objectifs de développement durable (ODD), en vertu desquels tous les pays se sont engagés à atteindre l'égalité des sexes (ODD 5) et à garantir *la paix, la justice et des institutions efficaces* (ODD16).

Alors que nous célébrons cette année le trentième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et qu'il ne nous reste que cinq ans avant le terme des ODD en 2030, la communauté internationale arrive à un carrefour périlleux : depuis 1995, des avancées significatives ont été réalisées pour promouvoir les droits et la participation politique des femmes, mais les progrès sont inégaux voire, dans certains contextes, contredits par de troublants indices de recul. Les jeunes d'aujourd'hui atteignent leur majorité dans un monde dans lequel l'égalité et la prise de conscience sont supérieures à celles des générations précédentes. Paradoxalement toutefois, certains segments de la société expriment un soutien plus tiède pour la cause féminine et le risque d'enlisement, voire de retour en arrière, existe. Les progrès générationnels en matière d'égalité des sexes doivent être soutenus.

En leur qualité d'institutions représentant tout le spectre de la population, les parlements sont aux premiers rangs de la lutte en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des jeunes. L'inclusion ne se limite pas à un droit politique, elle constitue également un levier clé pour assurer l'efficacité de l'action publique. Pour les femmes en général, des décennies de plaidoyer, d'engagements internationaux et de réformes ont, depuis 1995, changé la donne : à l'échelle mondiale, le pourcentage de sièges parlementaires détenus par les femmes est passé de 11,3 % en 1995 à 27,2 % en 2025. En dépit de ces incontestables progrès, l'objectif de l'égalité reste un vœu pieu. En 2024, année au cours de laquelle se sont pourtant déroulées de nombreuses élections, la représentation parlementaire des femmes n'a augmenté que de 0,3 %, ce qui représente le taux d'augmentation le plus faible depuis 2017.

Les jeunes, les jeunes femmes en particulier, sont encore plus sous-représentés. Au carrefour de la discrimination fondée sur l'âge et sur le sexe, les jeunes femmes âgées de 30 ans et moins ne représentent que 1,4 % des parlementaires à l'échelle mondiale, alors qu'elles composent environ 25 % de la population mondiale. Cette sous-représentation n'est pas une simple question de chiffres, elle constitue un déficit démocratique susceptible de remettre en cause la légitimité et l'efficacité du parlement.

Outre les entraves structurelles que constituent la discrimination et les normes sociales délétères, les femmes parlementaires (et tout particulièrement les plus jeunes d'entre elles) subissent violence, harcèlement et intimidation dans une mesure disproportionnée. Entre 80 et 85 % des femmes parlementaires interrogées par l'UIP dans le monde ont été exposées à de la violence psychologique au cours de leur mandat parlementaire. [La recherche de l'UIP](#) révèle que cette situation est encore plus courante parmi les jeunes parlementaires de moins de 40 ans, ainsi que parmi les femmes célibataires et celles qui appartiennent à des groupes minoritaires. La sphère publique se déplaçant progressivement sur les espaces en ligne, une grande part de cette violence émane désormais des réseaux sociaux, exerçant une incidence d'autant plus forte sur les jeunes générations de femmes engagées dans la vie politique ou qui souhaiteraient l'être.

Bien que des progrès considérables aient été réalisés ces dernières années dans l'adoption de lois garantissant l'égalité des chances aux femmes, ces dernières ne bénéficient aujourd'hui que des deux tiers des droits juridiquement garantis aux hommes¹. Trente-sept pays accordent aux femmes moins de la moitié des droits juridiquement acquis aux hommes, au détriment d'un demi-milliard de femmes. Les fossés se creusent et les difficultés empirent dans le contexte de la superposition des crises mondiales, les femmes et les filles souffrant de façon disproportionnée de l'instabilité, des conflits et de la guerre. Les femmes sont victimes d'un vaste éventail de fléaux, qui vont de la violence sexuelle et fondée sur le genre à la perte de leur conjoint, de leur famille, de leur gagne-pain et de leur autonomie personnelle. Les retours en arrière en matière de droits, libertés et autonomisation des femmes et des filles se multiplient par ailleurs. Le recul enregistré dans plusieurs pays du point de vue de la santé reproductive, des droits et de la justice, qui passe par des interdictions ou des limites en matière d'avortement et la révision à la baisse des sanctions pour viol conjugal, s'intensifie. Les tentatives visant à rétablir des pratiques délétères interdites, telles que les mutilations génitales féminines ou le mariage précoce, sont de plus en plus nombreuses dans certains pays. Dans différentes parties du monde, des propositions visant à assouplir les lois protégeant les femmes et les filles de la violence fondée sur le genre apparaissent.

Consciente de l'urgence de cette situation, l'Union interparlementaire (UIP) a choisi l'égalité des sexes comme thème prioritaire pour 2025. Elle a également lancé une nouvelle campagne, baptisée [Atteindre l'égalité des sexes, action par action](#) dans le but d'inciter les milieux parlementaires à accélérer les progrès en matière d'égalité en promouvant la parité au parlement et dans la vie politique, en construisant des institutions sensibles au genre et en éliminant la violence et la discrimination fondées sur le genre.

Si les parlements sont aux premiers rangs de la lutte pour l'égalité des sexes, les jeunes parlementaires sont à l'avant-garde. Ils figurent au nombre des catalyseurs les plus puissants de l'égalité des sexes : l'équilibre entre les sexes² est une réalité parmi les jeunes parlementaires de 30 ans et moins, classe d'âge dans laquelle 40 % des sièges parlementaires sont occupés par des femmes. Simultanément, toutefois, les jeunes générations montrent des signes de retour en arrière, certains [indices donnant à penser](#) que les générations Y et Z voient d'un moins bon œil l'égalité des sexes que les générations précédentes. Les jeunes parlementaires, qui sont au plus proche des jeunes de leur pays, ont un rôle fondamental à jouer en s'engageant en faveur de l'égalité afin qu'elle soit adaptée aux aspirations des jeunes générations. Le bâton de l'égalité des sexes doit leur être transmis pour garantir sa réalisation pérenne.

Toutefois, les jeunes parlementaires ne sont pas seuls : les dirigeants politiques plus chevronnés, qui œuvrent en faveur de l'égalité des sexes depuis des années, ont une immense sagesse et une longue expérience à partager. Ces qualités, associées à l'énergie, l'innovation et la fraîcheur de la perspective des jeunes dirigeants politiques, peuvent constituer une force transformatrice inarrêtable.

La onzième Conférence mondiale des jeunes parlementaires de l'UIP, soucieuse de créer une union autour d'un élan intergénérationnel renouvelé en faveur de l'égalité, rassemblera des jeunes parlementaires et des parlementaires chevronnés. Elle soulignera également le rôle joué par les organisations de la société civile, tout particulièrement celles qui représentent la diversité, pour nouer des partenariats plus vastes. Dans le cadre de cette thématique, les sujets suivants seront abordés :

1. **Évaluer l'avancée du programme mondial en faveur de l'égalité des sexes** : L'état d'avancement actuel du programme mondial en faveur de l'égalité des sexes et ses liens avec les jeunes, ainsi que les données et les tendances récentes façonnant le paysage actuel seront présentés aux participants. Les obstacles continuant à entraver les progrès et les difficultés récemment apparues seront abordés et des priorités d'action clés seront définies.
2. **Alliances intergénérationnelles en faveur de l'égalité des sexes** : Les jeunes parlementaires et leurs aînés mèneront une discussion structurée, dont le but sera d'examiner les différences et les similitudes dans la progression de l'égalité des sexes ces dernières années et au cours de la décennie précédente. Les jeunes parlementaires et les parlementaires chevronnés travailleront également en groupes pour échanger leurs perspectives et élaborer en commun de nouvelles actions collectives dans des domaines clés tels que : la parité en matière de représentation politique, les institutions sensibles au genre et la lutte contre la violence à l'encontre des femmes et des filles.

¹ Les Femmes, l'Entreprise et le Droit 2024, Banque Mondiale

² Les Statuts et Règlements de l'UIP fixent l'équilibre entre les sexes à un rapport avoisinant le plus possible le rapport de 50/50, ce qui inclut un rapport de 40/60.

3. **Unir en faveur de l'égalité des sexes toutes les parties intéressées de l'écosystème parlementaire** : Les participants débattront de l'importance, pour réaliser l'égalité des sexes, des partenariats avec toutes les parties intéressées à l'échelle de l'écosystème parlementaire, notamment les organisations internationales, la société civile et les groupes militants. Les parlementaires et les parties intéressées se retrouveront alors en groupes pour définir les initiatives qu'ils peuvent prendre, individuellement et collectivement, pour apporter des changements profonds en matière d'égalité des sexes.

La Conférence constituera une plateforme d'interaction, de renforcement des capacités et de mise en réseau. Elle sera composée d'une alternance de réunions-débat, où les présentations d'experts, de jeunes parlementaires et de représentants de la société civile nourriront la réflexion, et de discussions de groupe intergénérationnelles, dans le cadre desquelles les jeunes parlementaires seront invités à échanger des idées et à réfléchir avec leurs collègues plus expérimentés.

Les jeunes parlementaires sont incités à se tenir prêts à partager avec leurs collègues leur expérience et des exemples de bonnes pratiques dans leur pays, ainsi qu'à tenir des discussions plus spontanées et libres leur permettant d'exprimer leurs pensées, leur réflexion et leur expérience personnelle.

Ils sont aussi invités à prendre les rênes d'une "anticonférence", créneau de l'ordre du jour de la conférence réservé aux échanges libres, où les sujets ne seront pas déterminés à l'avance, mais proposés et choisis par les participants. Pour des informations plus détaillées, veuillez consulter l'annexe.

Le troisième jour de la Conférence sera réservé à un programme de visites organisé par le parlement hôte pour continuer à faciliter la mise en réseau des participants et leur offrir une expérience culturelle commune.